



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Seconde collecte de gros rebuts 2025

Saint-Hyacinthe, le 9 juin 2025

À l'occasion de la période des déménagements, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à la population de ses municipalités membres, que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra au cours de la dernière semaine de juin ou des deux premières semaines de juillet, selon le calendrier applicable pour chaque territoire. Les gros rebuts doivent être sortis avant 7 h, la même journée que la collecte de résidus domestiques et être disposés en bord de rue, même pour les résidents de multi-logements. Cette collecte est généralement effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière de déchets et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petite taille, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

À titre informatif, une liste de rebuts admissibles et de ceux qui ne le sont pas est présentée ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, barbecue (sans la bonbonne), balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (bicyclette, filet de hockey, vélo exerciceur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts refusés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables, téléviseurs et appareils électroniques.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

RAPPEL : Puisque les matières collectées lors des gros rebuts sont dirigées à l'enfouissement, plutôt que de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité ou encore à utiliser l'un des nombreux sites de vente en ligne afin de leur offrir une seconde vie.

Dates des collectes

Ville de Saint-Hyacinthe – Veuillez-vous référer à votre calendrier de collecte à trois voies pour connaître votre secteur.

Secteur 1 : Lundi 30 juin

Secteur 2 : Mardi 1^{er} juillet

Secteur 3 : Mercredi 2 juillet

Secteur 4 : Jeudi 3 juillet

Secteur 5 : Vendredi 4 juillet

Acton Vale : Lundi 7 juillet

Béthanie : Mardi 8 juillet

Canton de Roxton : Mardi 8 juillet

La Présentation : Mercredi 9 juillet

Roxton Falls : Mardi 8 juillet

Saint-Barnabé-Sud : Mercredi 9 juillet

Saint-Bernard-de-Michaudville : Mercredi 9 juillet

Saint-Damase : Vendredi 27 juin

Saint-Dominique : Jeudi 10 juillet

Saint-Hugues : Mercredi 25 juin

Saint-Jude : Mercredi 9 juillet

Saint-Liboire : Jeudi 26 juin

Saint-Louis : Mercredi 25 juin

Saint-Marcel-de-Richelieu : Mercredi 25 juin

Saint-Nazaire-d'Acton : Mardi 24 juin

Saint-Pie : Vendredi 11 juillet

Saint-Simon : Mercredi 25 juin

Saint-Théodore-d'Acton : Mardi 8 juillet

Saint-Valérien-de-Milton : Jeudi 10 juillet

Sainte-Christine : Mardi 8 juillet

Sainte-Hélène-de Bagot : Mardi 24 juin

Sainte-Madeleine : Vendredi 27 juin

Sainte-Marie-Madeleine : Vendredi 27 juin

Upton : Mardi 24 juin



Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 774-2350 ou via notre site internet www.riam.quebec .

Source : **Communications RIAM**
 450 774-2350
 www.riam.quebec